

# Note sur les interprofessions au Sénégal

Recensement des interprofessions et informations succinctes (un peu anciennes)

---

Les organisations de producteurs ou les organisations professionnelles sont des formes de coordination entre opérateurs économiques réalisant la même fonction (coordination horizontale). Elles ont pour vocation de défendre les intérêts des membres, développer des services pour les membres, et/ou favoriser des actions communes. Les interprofessions assurent la coordination d'activités complémentaires au sein d'une filière (coordination verticale) et avec les autres acteurs (notamment Etat). Elles ont le plus souvent comme vocation de favoriser la concertation entre les acteurs sur les prix, les politiques d'appui, l'approvisionnement, la commercialisation (promotion de la contractualisation entre acteurs) et la promotion des produits (notamment gestion de labels, campagne d'information, ...). Tous les opérateurs doivent pouvoir y adhérer de manière individuelle ou les plus souvent à travers des organisations représentatives (ce qui suppose que tous les maillons de la filière soit organisés) et qu'un système de quotas assurent la participation de tous au débat interprofessionnel.(Herbel, 2004)<sup>1</sup>.

**L'objectif de cette note est de présenter succinctement à partir de données disponibles (souvent un peu anciennes) les interprofessions identifiées au Sénégal.**

## 1. Le Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (C.N.I.A).

*Source : Synthèse de l'étude sur les interprofessions arachide et riz et sur l'opportunité d'une interprofession « cultures vivrières » au Sénégal<sup>2</sup>*

Le CNIA a été créé en 1992. Il regroupait des services publics et des opérateurs privés. Après deux ans de fonctionnement, les uns et les autres avaient opté pour une « privatisation » de la structure pour accroître son efficacité. LE CNIA ne comprend depuis 1994 plus que les professionnels et des représentants des élus locaux. Il a fallu trois ans pour qu'un accord cadre soit signé entre l'Etat, la SONACOS et le Projet d'appui (PA)/CNIA (1997). Le CNIA cesse d'être le maître d'œuvre des actions à réaliser et devient maître d'ouvrage en veillant à la cohérence des interventions sur la filière. Des conventions ou des protocoles sont signés entre le CNIA et les structures de recherche, comme l'ISRA et le CIRAD et la division des semences que le CNIA peut solliciter en cas de besoin.

---

<sup>1</sup> L'interprofession, quel fonctionnement, quels enjeux ? Denis Herbel, revue Grain de sel, Inter-réseaux, N°28, sept 2004, pp 5-6

<sup>2</sup> Synthèse réalisée à partir de travaux d'étudiants par la coordination du programme PPCL, Cécile Broutin Gret et Khanata Sokona Enda graf – Distribuée lors de l'atelier de juillet 2000

Les onze membres du CNIA sont<sup>3</sup> :

- la SONACOS (Société Nationale de Collecte des Oléagineux du Sénégal)
- SONAGRAINE,
- SENCHIM (Société nationale des produits chimiques),
- SPIA,
- UNCAS (Union Nationale des coopératives Agricoles du Sénégal),
- UNIS (Union Nationale des Interprofessionnels de semences),
- SISMAR (Société industrielle de Matériel Agricole),
- FNOPS (Fédération Nationale des Opérateurs Privés du Sénégal),
- SONAGRO
- APCR (Association des Présidents de communautés rurales).

Le bureau est constitué d'un Président (UNCAS), d'un Vice-président (SONAGRAINE), d'un trésorier (Trésorier APCR).

Le CNIA a pour principal objectif la relance de l'arachide au Sénégal. Plus spécifiquement, il vise à :

- ▷ La sauvegarde des intérêts mutuels grâce à l'instauration d'un système d'informations techniques et économiques transparent ;
- ▷ Le recours à des procédures décisionnelles équilibrées qui prennent en compte les différents centres d'intérêts et les initiatives porteuses de changements positifs dans l'évolution de la filière ;
- ▷ La détermination et la fixation du prix plancher en se référant aux informations relatives à l'évolution des indicateurs de la filière et des cours mondiaux ;
- ▷ L'animation des négociations internes à l'interprofession ;
- ▷ La consolidation de la dotation du compte de soutien pour éviter un effondrement brutal des cours grâce à un système de décote et de ristourne en fonction de la situation qui prévaut sur le marché international ;
- ▷ L'amélioration de la productivité ;
- ▷ La sécurisation des producteurs par le renforcement de leur position dans la filière ;
- ▷ Le respect des statuts, règlements et engagements souscrits.

Le CNIA a bénéficié de l'expertise des agents du projet d'appui dans l'organisation, la détermination et la vulgarisation des indicateurs financiers et économiques de la filière, dans l'analyse de l'évolution des cours mondiaux de l'arachide et des produits concurrents tels que le soja et le colza. Ce projet était financé par l'Union Européenne (mise en place des fonds STABEX qui constituent avec ceux de l'Etat les ressources financières du compte de soutien mis en place au début du processus de professionnalisation de la filière arachide).

---

<sup>3</sup> en 2000

Auparavant l'Etat fournissait les intrants, fixait les prix, achetait la production, assurait la commercialisation et la transformation par l'intermédiaire des sociétés nationales comme la SONAGRAINE, la NOVASEN, la SONACOS etc. La dévaluation et le contexte de libéralisation ont incité l'Etat à transférer ces tâches aux opérateurs privés (producteurs, collecteurs semenciers, industriels huiliers). Le CNIA en tant que maître d'ouvrage désigne des maîtres d'œuvre comme l'UNIS, qui se charge de la multiplication et de la vente des semences améliorées, l'UNCAS qui assure la production arachidière, la SONAGRAINE la collecte, la SONACOS la transformation (trituration), la SPIA la fourniture des produits phytosanitaires, la SISMAR celle du matériel agricole, la SENCHIM les produits fertilisants, la FNOP le stockage et l'APCR les terres.

Le CNIA travaille sur les mécanismes de fixation des prix aux producteurs à travers des négociations annuelles se déroulant entre mars et mai. Et au sortir de ces négociations, le prix plancher ou prix minimum pour la campagne en vue est annoncé. Un dispositif ou modèle a été mis en place basé sur le partage des risques (et des bénéfices) entre producteurs et industriels avec une régulation par un compte de soutien. Le solde positif ou négatif par rapport au prix plancher fixé est réparti entre les producteurs (25 %), les industriels (50 %) et le compte de soutien (25 %), au prorata des quantités commercialisées. Ce compte de soutien est alimenté par une part des bénéfices et par le prélèvement sur les importations d'huile dont le taux est calculé par un système prenant en compte les coûts de production et les cours nationaux et mondiaux.

Le diagnostic organisationnel du CNIA réalisé en 2004 (Union européenne) a relevé des problèmes de fonctionnement liés notamment à sa faible autonomie financière et politique, à des questions sur la représentativité de tous les acteurs<sup>4</sup>, à des insuffisances de structuration interne et de bonne gouvernance. L'étude propose de fournir un appui au CNIA pour l'aider à se restructurer (recadrer les missions autour de l'animation de la filière, révision des supports juridiques et organigramme, élaboration d'une politique d'autonomie financière).

## **2. Comité National Interprofessionnel de la filière du riz Local (CIRIZ)**

*Source : Synthèse de l'étude sur les interprofessions arachide et riz et sur l'opportunité d'une interprofession « cultures vivrières » au Sénégal<sup>5</sup>*

Comme dans le cas de la filière arachide, l'interprofession de la filière riz local a été impulsée par l'Etat à travers la Saed suite à la réduction de la place et du rôle de l'Etat dans ce secteur (désengagement, libéralisation des prix, responsabilisation des organisations paysannes et la dévaluation) qui nécessitait une meilleure concertation entre les acteurs et une meilleure coordination des interventions.

Le CIRIZ est une association à but non lucratif dont le siège est basé à Saint-Louis. Ses objectifs sont :

- ▷ ouvrir, élargir et rendre permanents les discussions et échanges entre les représentants des différents acteurs de la filière ;
- ▷ Relever le défi de la qualité de façon permanente ;

---

<sup>4</sup> Les organisations de producteurs ne sont pas toutes représentées à travers l'UNCAS

<sup>5</sup> Synthèse réalisée par la coordination du programme PPCL, Cécile Broutin Gret et Khanata Sokona Enda graf – Distribuée lors de l'atelier de juillet 2000.

- ▷ Défendre dans tous les cas, les intérêts généraux et spécifiques de la filière ;
- ▷ Collecter et traiter toutes les informations de la filière en vue de les rendre plus accessibles et plus facilement utilisables ;
- ▷ Contribuer au règlement amiable et préventif des litiges collectifs et / ou individuels nés des accords passés entre les acteurs de la filière en vue de permettre l'émergence d'un espace et des rapports pacifiés et sécurisés ;
- ▷ Assurer une meilleure commercialisation du riz local.

Le CIRIZ est composé de collèges (secteurs d'activités) :

- les producteurs (UGED, delta 2000 etc.) ;
- les industries de transformation (riziers) ;
- les institutions financières et de crédit (CNCAS) ;
- les fournisseurs d'intrants ;
- les commerçants ;
- les consommateurs ;
- les prestataires de services agricoles ;
- les professionnels des semences (ISRA, ADRAO) ;
- les institutions publiques (SAED) ;
- les organismes d'appui au développement ;

Les deux derniers précités n'ont pas de voix délibérative, mais prennent part activement à la vie du CIRIZ. Par ailleurs, la SAED assure le secrétariat du comité.

L'assemblée générale est formée par les représentants des collèges dont la désignation est faite par lettre adressée au président du conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de 23 membres dont 12 représentants des producteurs, 3 représentants des institutions publiques et de 1 représentant de chacun des autres collèges. Le bureau comprend 1 président, 4 vices présidents, 1 secrétaire général, 1 président de commission juridique et 1 adjoint, 1 président de commission économique et 1 adjoint, 1 président de commission technique et 1 adjoint, 1 trésorier et 1 adjoint.

### **Ces réalisations (juillet 2000)**

- ▷ Fixation du prix du riz local (riz entier, brisé et intermédiaire) de manière régulière par le CIRIZ qui tient compte de l'environnement du marché international et national ;
- ▷ rôle de garant moral pour les membres aspirant au crédit au niveau de la CNCAS ;
- ▷ intermédiation avec l'état ; ex Lors de la crise des débouchés survenue en 1999, la mobilisation du CIRIZ a permis de trouver une solution heureuse en faisant pression sur l'Etat pour qu'il prenne des mesures de régulation des importations de riz asiatique.
- ▷ Intermédiation commerciale : discussions avec l'UNACOIS (syndicat de commerçants) pour favoriser le commerce du riz local.

En juillet 2000, les résultats étaient mitigés : Difficulté de nouer des partenariats commerciaux durables avec les commerçants qui préfèrent acheter du riz importé et problème récurrent de l'approvisionnement en intrants agricoles du fait des difficultés d'accès au crédit. Le CIRIZ s'est alors fixé comme objectifs de trouver les réponses adéquates et efficaces aux questions relatives à l'organisation de la filière, à la commercialisation, à l'approvisionnement en intrants agricoles mais également à l'état des infrastructures hydro-agricoles. Le comité souhaitait aus-

si favoriser une meilleure circulation de l'information auprès des producteurs par les délégués respectifs des collègues et une présence plus marquée du CIRIZ sur le terrain.

Un article sur le site de l'inter-réseaux <sup>6</sup> évoque en 2003 la nécessité de re-dynamiser le CIRIZ. Il semble en effet peu actif actuellement (ou en tous les cas son action à travers les médias et les publications est peu visible). Le CIRIZ était cependant représenté à l'atelier national de concertation sur la politique agricole de la communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (Ecowap) en novembre 2004<sup>7</sup>.

### **3. Comité National de Concertation sur la Filière Tomate Industrielle (CNCFTI)**

*Source : article « La tomate d'industrie au Sénégal : performance de la production et enjeux pour la filière », 2000, J. HUAT., H. DAVID-BENZ, Cirad, Saint Louis*

La filière tomate a toujours bénéficié d'un soutien important de l'Etat. Jusqu'en 1987, comme pour le riz, la SAED<sup>8</sup> était directement impliquée dans la filière. Après son désengagement, un protocole d'accord a été signé en décembre 1988 entre l'Etat et les industriels, fixant les responsabilités des industriels, des producteurs et de la SAED, et désignant un Comité de Coordination de la filière. Un large accès au crédit a apporté un nouvel élan à la production ; les volumes collectés sont passés de 24 900 tonnes en 1989 à 54 140 tonnes en 1991, et les superficies cultivées de 1 343 ha à 2 759 ha. En mars 1995, ce Comité a été ouvert à d'autres acteurs de la filière (CNCAS<sup>9</sup>, fournisseurs, recherche) et renommé Comité National de Concertation sur la Filière Tomate Industrielle (CNCFTI). Il devient l'instance de concertation et de décision, où les modalités de déroulement de la campagne sont discutées (financement, planification, techniques, prix d'achat, ...).

Parmi ses principaux acquis, il faut mentionner :

- ▷ Le relèvement du prix de la tomate à 39 F/kg en 97/98, puis à 40 F/kg en 98/99. Les lots ne correspondant pas aux normes contractuelles de qualité sont néanmoins pénalisés ;
- ▷ L'achat des intrants (pesticides et engrais) sur appels d'offres. De véritables cahiers de charges doivent cependant être rédigés pour permettre aux décideurs de faire des choix techniques rationnels ;
- ▷ La mise en place d'un système d'information SAED/SOCAS pour améliorer le système de collecte et de transport des tomates jusqu'aux usines, qui, lorsqu'il est mal assuré, est souvent source de contentieux entre les producteurs et l'industriel ;
- ▷ L'appui à l'émergence, en 1997, d'une cellule d'avertissement phytosanitaire pour sécuriser les conditions de production ;
- ▷ Le renforcement de l'encadrement technique des producteurs, tant au niveau SOCAS qu'au niveau SAED. Les évaluations périodiques en cours de campagne prennent en

---

<sup>6</sup> La riziculture au Sénégal, contraintes et perspectives , 15 juillet 2003 par Ousmane GAYE - [http://forum1.inter-reseaux.net/imprimer.php3?id\\_article=370](http://forum1.inter-reseaux.net/imprimer.php3?id_article=370)

<sup>7</sup> <http://www.roppe.info/old/doc/RapportFinalAtelierNationalEcowapSenegal.pdf>

<sup>8</sup> SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé

<sup>9</sup> CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

compte tous les aspects liés au déroulement de la campagne (accès au crédit, approvisionnement en intrants, gestion de l'eau, itinéraire technique, commercialisation) ;

- ▷ Le maintien de l'outil industriel "SNTI" (location-gérance par la SOCAS).

Toutefois, les réflexions menées au niveau du Comité n'avaient pas encore abouti en 2000 à la définition d'une réelle stratégie et d'un plan d'actions concertés pour l'ensemble de la filière. Les actions entreprises répondent souvent à des choix tactiques sans vision de perspective à long terme. La mise en place d'un cadre juridique, à l'étude en 2000, devait renforcer la légitimité du Comité. Les cotisations des membres et la constitution d'un fonds de garantie alimenté à parité par l'industriel et les producteurs (1 F/kg de tomate) devaient lui assurer une certaine autonomie de fonctionnement et de décision.

#### **4. Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS)**

*Source : Différents documents fournis par Dominique Anouihl (AT, MAE, direction régionale de Dakar et l'ANCAR).*

A la suite d'une demande d'intervention sur le secteur de la pêche, la direction régionale de Dakar de l'ANCAR a mis en oeuvre une série de diagnostics au niveau des quais de pêche, des marchés de poisson des sites de transformation en partenariats avec 5 Fédérations de la pêche sénégalaises (secteurs ciblés par les OP sont : pêche ; mareyage ; transformation) : Fédération Nationale des GIE de Pêche (FENAGIE/Pêche), Collectif National des Pêcheurs du Sénégal (CNPS) ; Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal (FENAMS) ; Union Nationale des GIE de Mareyeurs du Sénégal (UNAGIEMS) ; Fédération Nationale des femmes Transformatrices de produits halieutiques et Micro Mareyeuses du Sénégal (FENATRAMS).

Après une série d'ateliers et le développement d'un plan d'action du secteur de la pêche, le Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS) a été mis en place en juillet 2003. Plusieurs réunions du bureau et d'un groupe de réflexion (appui coopération française) ont permis d'aboutir en mars 2004 à un Atelier de planification du CONIPAS à la DR de l'ANCAR pour le Programme de relance et en avril à un Atelier sur la problématique du financement de la pêche artisanale.

Le CONIPAS, l'ANCAR et le SCAC à travers le projet « appui à une gestion durable et paritaire » prévoit un appui à une démarche interprofessionnelle qui permet l'émergence de cadre de concertation pour défendre les intérêts des professionnels et le renforcement de capacité des professionnels à participer à l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de gestion sectorielle.

Les activités en termes de conseil / appui conseil CONUPAS/ANCAR pour 2004 sont :

- ▷ Appuyer le CONIPAS à préparer les rencontres en direction des partenaires et les tournées à l'intérieur du pays. L'objectif est de sensibiliser les pêcheurs à des pratiques de prélèvement respectueuses (travail qui s'inscrit dans la durée et qui nécessite de diversifier les outils : séances d'échanges, réalisation d'un court métrage sur la gestion durable des ressources halieutiques, réalisation d'une vidéo causerie, participation à l'identification et la création d'une nouvelle Aire Marine Protégée –AMP- à Mbour) ;
- ▷ Appuyer le groupe de réflexion (CONIPAS, SCAC (Coopération Française), ANCAR) pour l'approfondissement de la réflexion sur la structuration du CONIPAS. Il s'agit

d'accompagner le processus de mise en place progressive des structures opérationnelles de l'interprofession de la filière pêche artisanale et , de finaliser et d'accompagner la mise en œuvre du plan d'actions ;

- ▷ Organisation d'un atelier sur la problématique du financement de la pêche artisanale. Il est retenu pour favoriser un accès plus facile aux intrants d'identifier les lignes de crédits et financements existant dans le secteur et d'organiser le partage et identifier les stratégies en crédits et financement. Des réunions sont également prévues pour mieux expliquer la vocation du Centre de gestion agréé de la région Dakar.

Les actions d'appui/conseil de l'ANCAR concernent également le diagnostic en collaboration avec les DR, Services techniques régionaux de la pêche, le CONIPAS l'état de fonctionnalité des chaînes de froid de l'ex SERAS dans les régions afin de chercher à rendre fonctionnelles les chaînes de froid ainsi que l'état de fonctionnalité des équipements roulants dans les régions.

En terme d'information, il s'agira d'appuyer le CONIPAS à préparer les différentes rencontres qu'il a prévues d'organiser avec ses différents partenaires : le Ministre de la pêche ; Coopération Française ; l'ASPRODEB, Union Européenne ; JICA, Fondation Frédérick Ebert ; etc..

Les OP seront appuyées pour organiser des formations suivantes en « hygiène et qualité des produits halieutiques » pour les formatrices, et pour les OP sur la « Gestion des ressources humaines », « le fonctionnement des filières » « la pêche artisanale : évolution, situation actuelle et principaux défis » pour les OP, « les réformes économiques et institutionnelles de la pêche artisanale », « le renforcement du partenariat : filière pêche et partenariat », « les méthodes et outils de planification stratégique », « la négociation des politiques publiques », « le renforcement des capacités des OP de la filière pêche ».

La Direction Régionale de L'ANCAR Dakar va accompagner (Intermédiation) le CONIPAS pour une bonne participation dans le SIAGRO, pour l'élaboration des requêtes à l'endroit du PROINVEST et du CDE ; pour préparer sa rencontre avec les Services techniques du ministère de la pêche en vue de faire l'état des lieux des aires marines protégées, et de l'état de fonctionnalité des chaînes de froid dans les régions ; pour la recherche de financement pour l'organisation des tournées de sensibilisation et d'information, et, de mise en place des cellules régionales, pour favoriser la rencontre entre le CONIPAS, l'ASECNA et la RTS pour la diffusion journalière de la météo marine en langues locales

A ceci s'ajoutent quelques appui divers (élaboration de requêtes à l'intention des mareyeurs (pour l'installation et l'équipement de chambres froides ; pour l'acquisition de caisses isothermes, de bascules, de palettes et de transpalettes, pour la formation des formatrices, financement d'un voyage de prospection des marchés au Burkina Faso et au Mali pour les formatrices).

## **5. CICL (comité interprofessionnel de la filière céréales locales)**

Les premières réflexions ont été initié par le Programme de promotion des céréales locales (Gret/Enda graf- Union européenne) en 2000. Ce programme qui appuyait les différents secteurs de la transformation (industrie, petites entreprises et artisanat) avait confié à des étudiants une petite étude sur les interprofessions existantes et a réalisé un atelier d'échanges et de réflexion entre les acteurs de la filière céréales locales. Après la fin du programme, le ministère de l'agriculture a continué à appuyer le processus de création.

Le CICL a été créé en 2001 (à vérifier) lors d'une assemblée constitutive où les différents acteurs ont eu des difficultés à se mettre d'accord sur les modalités de représentation. La difficulté résidait notamment dans le nombre très élevé de producteurs qui fort de cela remettaient en cause la place des transformateurs à l'origine de la création de cette interprofession. L'implication de l'état dans l'interprofession ne semblait pas être unanimement partagé. Le CICL n'est plus actif à notre connaissance.

## 6. Fédération nationale des acteurs de la filière lait local au Sénégal (FENAFILS) et Comité national de l'interprofession de la filière lait (zone cotonnière)

*Sources : travaux Gret/enda graf, Compte Rendu de la Mission d'observation Assemblée Générale Constitutive de la FENAFILS, de Djiby DIA (2003), Compte Rendu de l'atelier de validation des TDR de la FEITLS, de Djiby DIA (2004)*

Il existe plusieurs cadres de concertation dans la filière lait. Le plus ancien associait des acteurs de la filière d'importation du lait en poudre et faisait peu de place à la filière locale (rapports de force très inégaux et intérêt très divergents). Aucun document n'a été retrouvé sur cette interprofession.

D'autres cadres ont vu récemment le jour en 2003 et 2004.

### ■ Fédération nationale des acteurs de la filière lait local au Sénégal (Fenafils)

Deux séminaires de formation portant sur la qualité et diversification des produits laitiers ont été organisés en janvier 2001 à Tambacounda et Kolda par le relais national du Réseau TPA (Technologie et partenariat en agroalimentaire) représenté par Enda Graf et le Gret et par le pôle de service (Sodefitex, Vsf/Afdi et Crz/Isra). Cette formation s'adressait à des producteurs, des collecteurs et des transformateurs de lait venus de diverses localités (de Saint Louis, Linguère, Kounghel, Tambacounda, Kédougou pour la formation de Tambacounda, de Sédhiou, Kolda et Vélingara pour la formation de Kolda). A l'issu de ces ateliers, les participants, qui n'avaient jusqu'à alors pas eu l'occasion de se rencontrer, ont émis l'idée de mettre en place un cadre de concertation, provisoirement nommé «**Interprofession des laitiers**». Il a été décidé assez rapidement d'abandonner le terme d'Interprofession en raison de la volonté des initiateurs de ne pas associer tout de suite les acteurs de la filière lait en poudre dont les intérêts étaient jugés peu compatibles avec ceux de la filière locale, avec des risques pour les petites entreprises de ne pas arriver à faire valoir leurs revendications face à de gros importateurs et industriels.

Un **comité d'initiative** a été mis en place dont les principales missions étaient de :

- Restituer des acquis du séminaire de formation sur la qualité et la diversification des produits laitiers par les participants au niveau de leurs localités d'origine.
- Identifier tous les acteurs intervenant dans les filières laitières.
- Identifier des besoins de ces acteurs.
- Formuler de propositions d'organisation (forme juridique...) de l'Interprofession.
- Enfin convoquer une assemblée générale constitutive.

Pour une meilleure coordination au niveau national, il est retenu **provisoirement trois zones** subdivisées chacune en sous-zones. Les zones étaient chacune sous la tutelle d'un **coordinateur** qui devait superviser et appuyer les actions des sous-zones. Quant à ces sous-zones, elles



étaient chacune sous la responsabilité d'**animateurs** représentant les producteurs, les transporteurs et les transformateurs. Un système de circulation de l'information devaient être établi entre les coordinateurs de zones, notamment à travers les relations avec le pôle de service (Sodefitex, Vsf/Afdi et Crz/Isra) et Enda graf et le Gret qui avaient manifesté leur intérêt à appuyer le comité d'initiative dans sa mission. Malgré quelques échanges et réunions, ce comité a fonctionné au ralenti, faute de moyens que ni les acteurs, ni organismes d'appui n'ont réussi à mobiliser.

Dynaentreprises (projet de l'USAID) a relancé en 2003 cette dynamique dans le cadre de leurs actions d'appui à la filière lait. L'assemblée générale de la Fédération nationale des acteurs de la filière lait local au Sénégal (FENAFILS) a eu lieu en décembre 2003 à Dahra (région de Louga) avec l'appui notamment du projet Dynaentreprises de l'USAID et du PAOA (Coopération canadienne).

La Fenafils, dont le siège est à Tamabacounda, vise à *promouvoir un développement durable de la filière laitière, unir ses membres et défendre leurs intérêts, les représenter auprès de l'Etat, des bailleurs et des partenaires au développement enfin, mettre en place un cadre de réflexion, de proposition de solutions de préservation de l'environnement et de l'hydraulique* (DIA, 2003).

Les statuts prévoyaient au départ un comité directeur de 22 membres mais au cours de l'AG, l'union des producteurs et des préposés au rayon laitier (UPPRAL), créée suite au retrait de Nestlé, qui n'avait pas retenue dans le comité directeur<sup>10</sup> a réussi à obtenir qu'il soit porté à 37 membres.

Les principales actions retenues par la Fenafils sont :

- Mettre à la disposition de ses adhérents les informations techniques et commerciales utiles à la profession
- Commanditer des études auprès des spécialistes pour accroître la qualité et la quantité de la production
- Favoriser la coordination de la mise sur marché des productions par ses membres et engager si nécessaire toutes opérations de négociation et/ou de promotion autant sur le plan national qu'international
- La mise en place de mutuelles d'épargne et de crédit
- Œuvrer à la modernisation de l'élevage en rapport avec les services techniques compétents par la promotion de la stabulation des vaches laitières
- Capitaliser l'expérience de ses membres

Font notamment partie du Bureau des représentants de l'unité Jullam de Tambacounda (Président), l'UPPRAL (vice président), DINFEL (directoire national des femmes en élevage)<sup>11</sup>, une unité de Kolda (également présidente du DIRFEL), l'ADYD (association pour le développement de Yang Yang et Dodji) qui possède une UTL.

La Fenafils bénéficie actuellement d'un appui du PAOA.

#### ■ CIFL et CINAFIL (comité national de l'interprofession de la filière lait)

Le comité national de l'interprofession de la filière lait est un cadre de concertation mis en place avec l'appui de la Sodefitex en septembre 2004. Une centaine d'organisations de produc-

---

<sup>10</sup> Il n'était pas associé au processus engagé depuis 3 ans

<sup>11</sup> Dont la présidente est également présidente du DIRAFEL (directoire régionale des femmes en élevage) de Dakar qui possède une UTL

teurs des régions de Tambacounda, de Kaolack, de Fatick et de Kolda ont pris part à la cérémonie d'installation. L'objectif visé est d'avoir des instances représentatives et crédibles ainsi que l'organisation de la production et de la productivité du lait avec comme corollaire une meilleure professionnalisation de ses différents corps de métier".

Le Comité Interprofessionnel de la Filière Lait (CIFL) regroupe une centaine de groupements et unions de groupements exerçant leur activité dans les régions administratives de Tambacounda, Kolda, Kaolack et Fatick. Ces groupements sont ceux des quatre corps de métiers suivants :

- Producteurs (propriétaires de bétail, bergers)
- Relais Techniques en Production Animale (Ils s'occupent de la santé du bétail et de la revente de la graine de coton),
- Collecteurs-Transporteurs (corps de métier émergent spécialisé dans la collecte et l'acheminement du lait au niveau des laiteries. Ils sont encore localisés au niveau dans la Casamance continentale et dans le Sine Saloum)
- Transformateurs (tenants de 13 laiteries implantées dans le Tiers Sud)

Le CIFL a été mis en place le 23 septembre 2004, avec l'appui d'OXFAM América et BAMTAARE (SODEFITEX). Le CIFL a un bureau national de six (6) membres, issus du collège des délégués de ces organisations professionnelles membres, et est doté deux (2) commissions techniques formées par les membres dudit bureau :

- la commission de communication et de recherche de partenariat ;
- la commission d'organisation et de renforcement des capacités.

Au niveau local, l'interprofession est structurée en :

- 07 Comités Interprofessionnels Départementaux (CID) aux niveaux des départements de Nioro, Kaffrine, Foundiougne, Tambacounda, Kédougou, Vélingara et Kolda,
- 03 Comités Interprofessionnels Régionaux (CIR) au niveau des Régions de Tambacounda, Kolda, Kaolack/Fatick

Ces comités interprofessionnels locaux ont la même configuration structurelle que le comité interprofessionnel national, mais leur composition varie d'une zone à une autre. Ils assurent la coordination des activités des membres de l'interprofession au niveau départemental et régional.

Le CIFL cherche à déceler les obstacles de tous ordres qui freinent ou qui sont susceptibles de freiner le processus de dynamisation de la filière tout en oeuvrant à la création de conditions favorables au développement des activités de la dite filière.

Depuis sa création, le Comité Interprofessionnel de la Filière Lait a reçu de la part de l'ONG OXFAM América et de BAMTAARE (SODEFITEX)<sup>12</sup> les appuis suivants :

- Organisation d'élections démocratiques,
- Formation des membres du bureau en comptabilité et gestion,
- Appui institutionnel pour la location et l'équipement d'un siège
- Elaboration d'un plan de développement de la Filière

---

<sup>12</sup> Bamataare, « département » de la Sodefitec, mène depuis quelques années des actions sur la filière lait après être surtout intervenue sur les aspects production. Elle fait partie du pôle de service ISRA/VSF AFDI/SODEFITEX qui coordonne des actions d'appui à la filière dans les régions de Tamba et Kolda sur financement de la coopération suisse.

Les actions suivantes sont en train d'être menées par le CIFL avec l'appui de BAMTAARE (SODEFITEX) :

- Edition et vente de cartes de membres
- Elaboration d'un plan d'action stratégique. Ce plan d'action élaboré de façon participative et ascendante par toutes les instances servira de cadre de travail au CIFL pour les 03 ans à venir. Il s'appuie sur le diagnostic et intègre les recommandations du plan de développement de la Filière.

Le plan d'action qui sera prêt début mars sera présenté aux partenaires pour un appui de leur part à sa réalisation.

On note qu'une partie des membres du CIFL, renommé dernièrement CENAFILS sont également membres de la FENAFILS., qui cependant a un rayon d'intervention plus large que le CENAFILS qui se limite à la zone cotonnière.

#### ■ FEITLS (Fédération des éleveurs indépendants et transformateurs laitiers du Sénégal)

Le PAPES (projet d'appui aux petites entreprises du Sénégal), ONDI/coopération autrichienne appuie la fédération des éleveurs indépendants et transformateurs laitiers du Sénégal, notamment à travers la mise en place d'un groupe technique de travail (GTT) qui se veut un cadre d'harmonisation et de planification de l'appui des partenaires. La FEITLS, créée en 1997, ne se présente pas comme une interprofession. Elle regroupe cependant différents acteurs de la filière : GIE, coopératives, associations d'éleveurs, de transformateurs de lait, de commerçants de lait et de bétail. Ces membres actifs se situent cependant surtout à Dakar et transforment le lait en poudre (microentreprises individuelles). Elle s'était cependant fixée en autres objectifs actuels de « valoriser le lait local et de réduire au maximum l'importation de lait en poudre ». Le PAOA envisage également d'appuyer cette organisation.

Les actions appuyées par le PAPES qui visent notamment à élargir la base de la FEITLS et à renforcer sa présence dans la filière locale nécessiteraient des concertations avec les autres organisations présentées (Fenafils et Cenafils).

On note un manque de coordination et d'informations entre les projets et organismes d'appui dans cette filière lait qui ne semblent pas tous connaître l'existence des différentes organisations, échangent peu entre eux et pourraient donc contribuer à une certaine désorganisation et « compétition » entre les diverses organisations et initiatives.

## 7. Interprofession avicole

Source : fiche expérience du groupe de travail « appui institutionnel au secteur agricole »-réseau Redev - la fiche "analyse d'un processus de concertation – PACEPA – Aviculture - Sénégal" (émergence d'une interprofession dans la filière avicole) par Eric LUNEL, assistant technique, Direction de l'élevage, Dakar, Sénégal, 2004

<http://institutionnel.redev.info/outils/fiches/fiches.php>

Là encore c'est en partie le désengagement de l'état (privatisation des sociétés publiques du secteur de la production et appui technique au secteur) et l'appui de projet (PRODEC<sup>13</sup>,

---

<sup>13</sup> Projet de développement des espèces à cycles courts (projet de l'ex-FAC- MAE)

PACEPA<sup>14</sup>, PPI<sup>15</sup>) qui semblent être l'origine de la concertation entre les acteurs de la filière. L'objectif était de faire face aux difficultés rencontrés par les aviculteurs : commercialisation des produits, fiscalité, concurrence des produits importés.

Au départ ce sont les producteurs individuels qui se sont mobilisés puis des associations de producteurs et productrices en aviculture périurbaine intensive ou semi-intensive (constituées en cours de processus). Se sont également associés à la concertation l'Association des techniciens en aviculture, l'Association des commerçants de produits de l'aviculture, l'Union nationale des industriels de l'aviculture (fournisseurs d'intrants) et la Direction de l'Élevage.

Chronologie de la concertation (Lunel, 2004):

- appui à l'organisation et à la création d'associations professionnelles de la filière avicole autour de Dakar (PRODEC, 95-98).
- essai de fédérer les différents types d'acteurs autour d'une « maison des aviculteurs » – échec (PRODEC, 98 ou 99).
- journées nationales de l'aviculture (PRODEC, 98).
- formations techniques en direction des membres des associations créées précédemment (PACEPA, 99-03).
- formation à l'organisation et à la gestion des associations (PACEPA, 99-03).
- appui aux associations pour participation à un salon international de l'agroalimentaire avec constitution d'un comité d'organisation (PACEPA, 2002).
- journées rencontres thématiques (PACEPA, 2003).
- formalisation d'une interprofession de la filière regroupant les différents types d'acteurs à l'exception notable des fournisseurs d'intrants (2002).
- au niveau régional UEMOA : réunion d'une coordination des filières avicoles ouest africaine (avec appui financier de la coopération française au Burkina Faso) en 1999, 2001, et 2004 avec Commission UEMOA.

*Ce sont les chocs extérieurs (fiscalité sur les intrants, importations massives de produits de découpe à bas prix) qui ont été les moteurs principaux des évolutions, valorisant ainsi par paliers les efforts consentis par ailleurs. (Lunel, 2004)*

E.Lunel signale que la formalisation de l'interprofession avicole, la Fafa<sup>16</sup>, s'est opérée en dehors de et bien après les principales phases du processus de concertation appuyé sur projets. L'élément déclenchant ayant été l'instauration de la TVA sur les intrants. Toutefois, les étapes antérieures du processus ont rendu possible cette rapide formalisation et sa rapide mise en action (en effet, les intrants avicoles seront ensuite exonérés de TVA).

Une autre interprofession s'est créée tout récemment l'UNAFa (Union nationale des acteurs de la filière avicole). Le Collectif des techniciens en aviculture (COTAVI) s'est mobilisé pour constituer un « comité d'initiative pour l'unification des acteurs de la filière avicole » qui a interpellé les acteurs, les ministères et la coopération française sur la nécessité de promouvoir une unification des acteurs de la filière.

---

<sup>14</sup> Projet d'appui à la concertation entre l'Etat et la profession agricole (ex-FAC-MAE)

<sup>15</sup> Partenariats professionnels et institutionnels

<sup>16</sup> Fédération des Acteurs de la Filière Avicole

## 8. Autres interprofessions

L'interprofession de la filière la patate douce est quant à elle en voie de structuration (région du Fleuve).

On peut enfin noter l'Union nationale des acteurs de la filière banane au Sénégal (UNAFIBS), mise en place avec l'appui du projet Dyna Entreprise/USAID (projet terminé, le site web ne fonctionne plus – [www.banane-senegal.com](http://www.banane-senegal.com)).

La création des Interprofessions a donc été initiée au Sénégal dans la filière arachide au début des années 90 afin de relancer la filière (contexte de libéralisation). Un programme d'appui a permis d'obtenir des premiers résultats intéressants (négociation sur les prix, accès aux intrants,...). Après la fin du programme et de l'évolution du contexte (changement de majorité présidentielle, nouvelles orientations,...), le CNIA est devenu peu actif. Des problèmes organisationnels ont également été identifiés. Dans le cadre d'un programme de relance de la filière arachidière (Union européenne, Banque Mondiale), il est envisagé un nouvel appui au CNIA, en recherchant notamment une meilleure représentativité des acteurs et une meilleure organisation).

Le CIRIZ a été créé plus tard avec des objectifs similaires mais un contexte différent (important volume d'importations, difficultés de commercialisation du riz local). Le Comité National de Concertation sur la Filière Tomate Industrielle (CNCFTI) a assuré un rôle de concertation à partir de 1995 a obtenu quelques résultats sur la négociation des prix, l'approvisionnement en intrants, l'information.

Les petites unités de transformation étaient peu présentes dans les premières interprofessions (concertation entre petits producteurs, sociétés industrielles de transformation et autres opérateurs de la filière) mais commencent à s'organiser pour participer aux concertations (lait, céréales, pêche).

Les interprofessions se sont surtout développées sur des filières où il y avait des enjeux économiques et politiques importants (négociation sur les prix, sur les appuis et subventions de l'état, gestion de la ressource pour le CONIPAS).

On note également dans certaines filière un manque d'échanges (sur les actions et méthodes) et de coordination entre les structures et projets d'appuis qui reflètent sans doute une certaine « compétition » institutionnelle (tant du point de vue des organisations professionnelles que des structures d'appui et bailleurs) mais surtout un manque de capitalisation et de circulation d'informations qu'il serait nécessaire de pallier.